NATURA 2000

natura 2000 infos

Vallées de la Loue et du Lison

Bulletin d'information du Syndicat mixte de la Loue — ISSN en cours — 2013-2014 – N°10-11

Le mot du président

Comme vous pourrez le voir dans ce bulletin, près de 2,5 M € ont été contractualisés dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur le territoire Loue - Lison pour la période 2007-2013. Natura 2000 est encore trop souvent décrié et perçu comme une contrainte supplémentaire, mais chacun pourra constater que les retombées pour notre territoire sont loin d'être négligeables !

Les contrats signés avec nos petites communes rurales et avec les exploitants agricoles locaux ont permis de restaurer et de gérer des milieux naturels remarquables et ont contribué aussi à sensibiliser chacun d'entre nous sur la nécessité de revenir à des pratiques plus extensives et à un développement du territoire plus respectueux des milieux naturels et de la ressource en eau.

Au-delà du financement d'actions en faveur de la biodiversité, Natura 2000 est devenu avant tout un véritable outil de développement local, en soutenant par exemple des projets de diversification agricole favorisants des circuits courts de production, en participant à la reconquête des versants en déprise, ou encore en créant de l'emploi local.

Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour reconquérir les versants de la Haute-Loue et pour rétablir les continuités écologiques, et nous y travaillons, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs, et en particulier avec le Conseil Général du Doubs dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles.

Souhaitons toutefois que le prochain Plan de Développement Rural, en cours de définition pour la période 2014-2020, nous donne les moyens de poursuivre l'important travail engagé sur notre territoire !

Maurice Demesmay
Président du Syndicat mixte de la Loue

Coteaux de la haute vallée de la Loue, au niveau de Châteauvieux-les-Fossés
© SMIX Loue

Deux sites pour un nom !

Les sites Natura 2000 "Vallée du Lison" et "Vallée de la Loue" ne font désormais qu'un !

Ces deux sites ainsi que les extensions apportées ces dernières années (Crêt Monniot et aval Quingey notamment) ont en effet été fusionnés en un seul site Natura 2000 dénommé **"Vallées de la Loue et du Lison"** (FR 4301291 et FR 4312009).

Ce sont désormais près de 25 000 ha, comptant les territoires de 76 communes, pour tout ou partie, qui font l'objet d'une attention nationale et européenne pour la préservation des espaces naturels et plus globalement de la biodiversité.

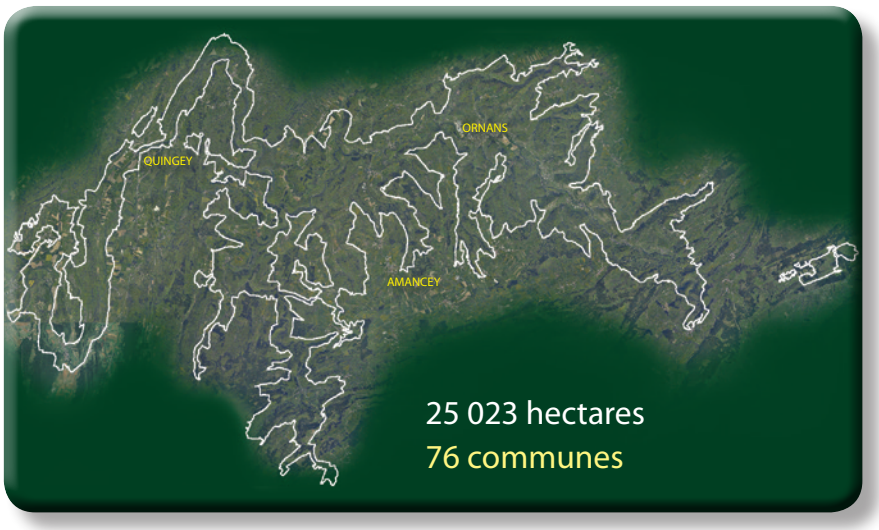

Bilan de la contractualisation 2007-2013

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)

Contractualisées sur 5 ans sur les surfaces agricoles, les MAEt visaient à privilégier des pratiques agricoles plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité.

A l'intérieur du site Natura 2000 "Vallées de la Loue et du Lison", plusieurs zones à enjeux étaient éligibles (lits majeurs et zones inondables, petits bassins versants des ruisseaux patrimoniaux, pelouses sèches calcaires, prairies maigres et prairies de fauche montagnardes d'intérêt communautaire) et 6 types de mesures étaient disponibles (suppression, réduction de la fertilisation (30 et 60 uN), prairie fleurie, gestion du pâturage et conversion des cultures en herbe dans les zones inondables).

L'animation portée par le Syndicat mixte de la Loue, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, a permis de sensibiliser une centaine d'exploitants agricoles du territoire Loue-Lison sur la nécessité de revenir à des pratiques plus extensives afin de restaurer la ressource en eau et la biodiversité des milieux prairiaux.

Gestion extensive de la zone humide à Nans-sous-Sainte-Anne © SMIX Loue

Bilan de la contractualisation 2007-2013

- Surface totale contractualisée : **1 600 ha***
- **20 %** de la surface agricole du site (SAU) contractualisée
- Nombre d'exploitations concernées : **100**
- Surface moyenne contractualisée par exploitation agricole : **16 ha**
- Montant total contractualisé : **1.5 M €** (financements de l'Etat et de l'Union Européenne)

** non comprises les surfaces dont la contractualisation a été renouvelée en 2012 et 2013*

Pour l'heure, il est difficile d'évaluer les effets bénéfiques des mesures agro-environnementales sur la qualité de l'eau et les milieux naturels dans la mesure où cette évaluation nécessite un recul dans le temps plus important d'une part, et des réseaux de mesures très fins d'autre part. Précisons également que le périmètre Natura 2000 n'englobe pas l'intégralité du bassin versant de la Loue, et notamment les plateaux calcaires qui ne sont pas, par conséquent, éligibles aux mesures agro-environnementales, d'où une certaine difficulté à mesurer les effets bénéfiques des mesures agro-environnementales sur la qualité de l'eau.

Surfaces contractualisées (en ha) par zones à enjeux

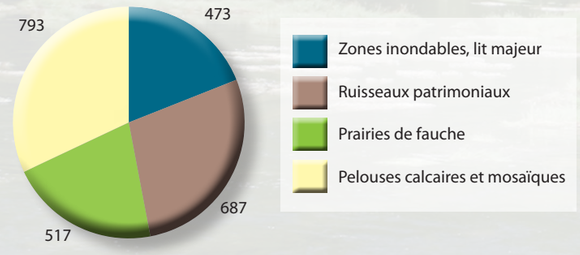

Surfaces contractualisées (en ha) par type de MAEt

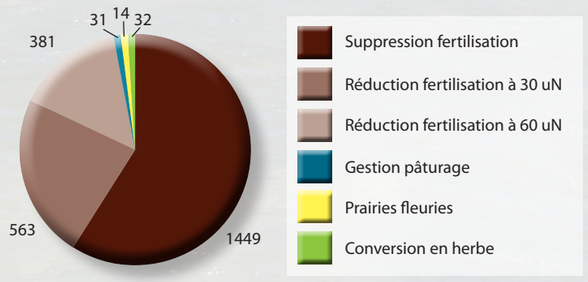

Evolution annuelle des surfaces contractualisées et du nombre d'exploitations concernées

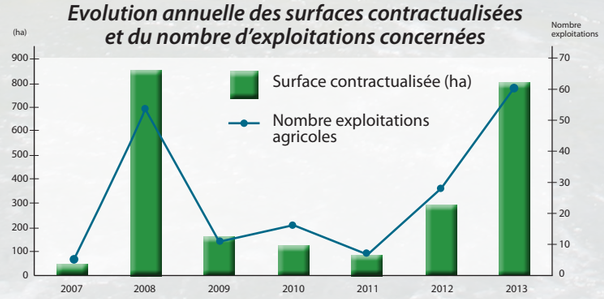

Mise en défens des ruisseaux abritant l'Ecrevisse à pieds blancs

Ecrevisse à pieds blancs © Philippe BAFFIE

Complémentairement aux mesures agro-environnementales, le Syndicat mixte de la Loue, en collaboration avec la profession agricole et les services de l'Etat, a mené en 2013 une importante animation auprès des exploitants agricoles pour la mise en défens des ruisseaux abritant les dernières populations d'Ecrevisses à pieds blancs. Les ruisseaux concernés (affluents de la Loue) sont protégés réglementairement par des arrêtés de protection de biotope, initiative et prérogative préfectorale de l'Etat.

Les aménagements retenus (pose de clôtures fixes, aménagement d'abreuvoirs et de passages pour les engins et le bétail), qui seront réalisés en 2014 et 2015, seront financés à hauteur de 75 % par l'intermédiaire de la mesure 216 du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Au total, une trentaine d'exploitants agricoles du territoire Loue-Lison a été rencontrée sur le terrain, sensibilisée à la problématique des milieux aquatiques et s'est, pour l'essentiel, engagée activement dans cette démarche.

Bilan de l'animation

- Ruisseaux concernés : **Bief Noir, Raffenot et Vergetolle** (Amathay-Vésigneux, Longeville, Châteauvieux-les-Fossés et Vuillafans), **Vau, Achay et Amathay** (Montgesoye), **Bonneille** (Chantrans, Silley-Amancey, Flagey et Ornans), **Eugney** (Ornans), **Mambouc** (Ornans) et **Bief Tard** (Amancey et Malans).
- **30** exploitations agricoles rencontrées
- **19 dossiers de demandes** d'aides déposés
- Montant total éligible : **120 000 €**
- Montant subventionné : **90 000 €** (financements de l'Union Européenne et de l'Agence de l'Eau R.M.C.)
- Résultats attendus* :

- mise en défens de **25 000 ml de berges**,
- aménagement de **18 ouvrages et gués** pour le franchissement du bétail et des engins agricoles,
- aménagement de **12 abreuvoirs**.

** travaux qui seront réalisés en 2014-2015*

Le Syndicat mixte de la Loue assurera également un appui technique auprès des exploitants agricoles concernés pour l'élaboration des dossiers relatifs à la procédure Loi sur l'Eau ainsi que durant la réalisation des travaux sur le terrain.

Le Syndicat mixte de la Loue salue l'engagement volontariste des exploitants agricoles sur ce dossier.

Chabot © Pierre DURLET

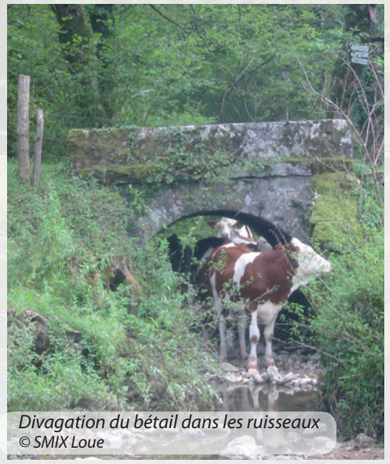

Divagation du bétail dans les ruisseaux © SMIX Loue

Exemple d'abreuvoir aménagé pour le bétail © SMIX Loue

Mise en défens des berges par une clôture électrique © SMIX Loue

Bilan de la contractualisation 2007-2013

Les contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers

Afin de restaurer les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt européen, 15 contrats Natura 2000 ont été signés, hors zones agricoles et forestières, sur la période 2007-2013, pour un montant total de 720 000 €.

Ces contrats ont été signés principalement avec les communes, et dans une moindre mesure avec des propriétaires privés, des associations ou encore une association communale de chasse agréée.

Ces contrats Natura 2000 ont concerné essentiellement des pelouses calcaires et marneuses. Plusieurs raisons à cela : ces habitats présentent des enjeux forts et prioritaires sur le plan de la biodiversité et sont très souvent en mauvais état de conservation (enfrichement progressif). De plus, le statut foncier très souvent communal a également favorisé la contractualisation sur les pelouses calcaires.

Pose d'une clôture grillagée et mise en place d'un pâturage ovin à Lods © SMIX Loue

Bilan de la contractualisation 2007-2013

- **15 contrats** Natura 2000 signés
- Montant total contractualisé : **720 000 €** (financements de l'Etat et de l'Union Européenne)
- Signataires des contrats Natura 2000 :
  - communes : Epeugney, Ornans, Lods, Malans, Scey-Maisières, Lizine, Champagne-sur-Loue, Montmahoux
  - associations : Doubs Nature Environnement à Cléron, T.R.I (Traitement Recyclage Insertion) à Quingey
  - société de chasse : ACCA du Haut-Lison à Eternoz
  - un propriétaire privé et une société civile
- Surfaces contractualisées : **environ 100 ha** d'habitats d'intérêt communautaire
- Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés : eaux courantes à renoncules flottantes, zones humides et saulaies, prairies maigres de fauche, pelouses calcaires et marneuses, bas-marais alcalins, Cuivré des marais, Damier de la succise, Sonneur à ventre jaune, Bécassine des marais, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu,...

Signataires des contrats Natura 2000

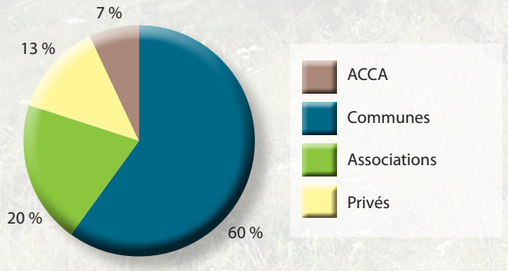

Grands types d'habitats naturels concernés

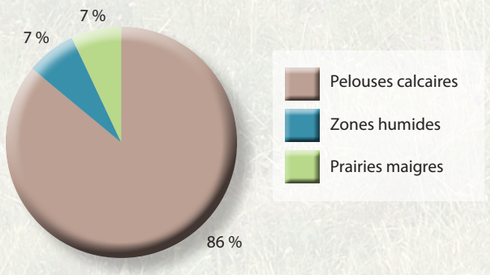

Panneau d'information sur la Roche du Mont à Ornans © SMIX Loue

Travaux de débrousaillage de pelouses marneuses à Coulans-sur-Lison (Eternoz) © SMIX Loue

Construction d'un abri à Montmahoux © SMIX Loue

Quelques exemples de contrats Natura 2000

• Restauration et gestion de milieux naturels remarquables en partenariat avec les acteurs locaux

Cas par exemple des contrats Natura 2000 signés à Ornans et Eternoz

Objectifs recherchés :

- Restauration de milieux naturels remarquables (pelouses calcaires et marneuses, zones humides) en déprise.
- Gestion extensive en partenariat avec les acteurs locaux (exploitants agricoles).
- Au terme du contrat Natura 2000, poursuite de la gestion engagée par intégration des terrains dans les surfaces des exploitations ou encore signature d'un bail environnemental (cas par exemple à Ornans).

Gestion par pâturage extensif de la zone humide des "Vouasses" à Ornans © SMIX Loue

Pâturage bovin sur pelouses marneuses à Eternoz © SMIX Loue

• Soutien à l'agriculture locale et participation à la diversification agricole

Cas par exemple du contrat Natura 2000 signé avec la commune de Montmahoux

Objectifs recherchés :

- Restauration et gestion de pelouses calcaires en cours d'enfrichement.
- Soutien à la reprise d'une exploitation agricole locale par une jeune exploitante.
- Participation à la diversification agricole sur le territoire Loue-Lison (élevage caprin lait).

Chèvres à Montmahoux © SMIX Loue

• Gestion conservatoire avec objectifs pédagogiques et d'ouverture au public

Cas du contrat Natura 2000 signé avec l'association Tri sur le site ENS de la Côte de Moini à Quingey

Objectifs recherchés :

- Restauration de pelouses calcaires en cours d'enfrichement.
- Mise en place d'une gestion conservatoire à l'aide d'un troupeau de chèvres (race menacée).
- Soutien à la création d'emploi (1/2 poste de berger sur 6 ans).
- Sensibilisation du grand public et des scolaires à l'intérêt de préserver la biodiversité.
- Collaboration étroite avec les acteurs locaux : association Tri, commune de Quingey, Conseil Général du Doubs et Etat.
- Complémentarité des outils en faveur des milieux naturels (Natura 2000, politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général du Doubs).

Montée des chèvres sur la Côte de Moini à Quingey © SMIX Loue

Bilan de la contractualisation 2007-2013

Les contrats Natura 2000 forestiers

Sur les surfaces forestières, des contrats Natura 2000 forestiers pouvaient être mobilisés afin de restaurer et préserver des habitats forestiers et/ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Sur le territoire Loue-Lison, ces contrats ont porté principalement sur la réhabilitation de forêts alluviales riveraines, sur la modification de desserte forestière afin d'intégrer la présence d'espèces sensibles et sur la mise en place d'îlots de sénescence sur près de 60 hectares de forêts communales.

Restauration d'une forêt alluviale à Nans-sous-Sainte-Anne
© SMIX Loue

Bilan de la contractualisation 2007-2013

- **8 contrats** Natura 2000 forestiers signés (dont 6 îlots de sénescence Natura 2000)
- Montant total contractualisé : **225 000 €** (financements de l'Etat et de l'Union Européenne)
- Signataires des contrats Natura 2000 :

- Communes : Eternoz, Ornans, Lods, Scey-Maisières, Nans-sous-Sainte-Anne, Bonnevaux-le-Prieuré, Vuillafans et Malans

- Surfaces contractualisées : **environ 65 ha**
- Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés : eaux courantes à renoncules flottantes, tufières, forêts alluviales riveraines, forêts de pentes et de fonds de ravins, éboulis, Ecrevisse à pieds blancs, Sonneur à ventre jaune, Pic noir, Pic mar, Milan royal, Barbastelle,...

Grands types d'habitats naturels concernés par les contrats forestiers

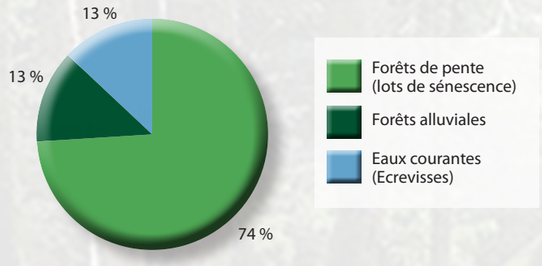

Pourquoi des îlots de sénescence ?

L'objectif des îlots de sénescence est de suspendre toute exploitation forestière et intervention sylvicole pendant une durée de 30 ans afin de laisser vieillir les bois au-delà de l'âge d'exploitation classique et de favoriser la biodiversité forestière associée aux vieux bois et bois morts. En contrepartie, une aide financière (cofinancée par l'Etat et l'Union Européenne) est apportée aux propriétaires pour compenser la perte d'exploitabilité.

La présence de gros bois (10 tiges à l'hectare) et d'arbres présentant un intérêt biologique (arbres avec des trous de pics par exemple) est une condition pour que les parcelles forestières soient éligibles. Ces parcelles doivent également être exploitables.

Hêtraie de pente © SMIX Loue

Pic noir © Yvon TOUPIN

Gros arbre éligible et marqué © SMIX Loue

Pour l'heure, 6 communes se sont déjà engagées et plusieurs autres projets sont à l'étude afin de constituer un véritable réseau d'îlots de sénescence à l'échelle du territoire Loue-Lison.

La mise en place des îlots de sénescence Natura 2000 a été rendue possible grâce à la forte implication et la collaboration active des agents de l'Office National des Forêts.

La Charte Natura 2000 Loue-Lison

Qu'est ce que c'est ?

Un ensemble d'engagements et de recommandations pour la mise en œuvre de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité en site Natura 2000. La charte se présente sous la forme d'un formulaire, avec déclaration d'adhésion, dans lequel le site est présenté, et 20 engagements déclinés : 5 de portée générale, et 15 selon les grands types de milieux : humides, rocheux, forestiers et agro-pastoraux. Ces engagements à respecter par l'adhérent, et mandataires, témoignent d'une réelle implication dans la préservation de la biodiversité.

ENGAGEMENTS POUR LES MILIEUX OUVERTS	POINTS DE CONTRÔLE
1/ Ne pas transformer les prairies permanentes et pelouses sèches (retournement, désherbage chimique, plantation, irrigation, casse-cailloux ...).	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction selon déclaration initiale
2/ Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants hors zone agricole (S.A.U.) et dans les 20 m de part et d'autre d'un cours d'eau	Contrôle sur place de l'absence d'intrants hors S.A.U.
3/ Ne pas intervenir (taille, coupe, traitements divers, ...) sur les haies en période de nidification des oiseaux (du 15 mars au 30 août)	Contrôle sur place de l'absence d'élagage durant la période fixée
4/ Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, murgers, murets, vergers, talus, bordures, arbres isolés, points d'eau, dépression humide	Contrôle sur place du maintien de l'existant. Comparaison avec les photos aériennes
Recommandation pour les milieux ouverts	
- Recommandations concernant les haies. Privilégier l'utilisation de lamiers à l'épareuse lors de l'entretien des haies. Conserver de part et d'autre de la haie une bande de végétation herbacée haute qualifiée d'ourlet, pour accueillir la faune. - Recommandations concernant la gestion des bosquets en milieux ouverts et associés (prairies, pelouses et mosaïques d'arbres et arbustes). Le piquetage de buissons et bosquets dans les zones agro-pastorales constitue un réseau d'écosystèmes favorables à la biodiversité. Leur gestion devra être extensive, et différenciée, c'est-à-dire laissant s'exprimer les évolutions dans les structures d'âges, de compostions des espèces d'arbres et arbustes qui constituent ces bosquets.	Pas de contrôle

Extrait des engagements de la Charte Natura 2000 Loue-Lison

Pour qui ?

Personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels de parcelles incluses dans un site Natura 2000.

L'adhérent peut choisir de signer la charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels.

Ainsi, le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion est de 5 ou 10 ans.

Qu'est-ce que ça apporte ?

La signature de la Charte Natura 2000 témoigne d'un engagement, non rémunéré, en faveur de la préservation de la biodiversité.

Des contreparties et avantages fiscaux sont accordés aux signataires, comme l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, l'exonération d'une partie des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations, et déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales, etc.

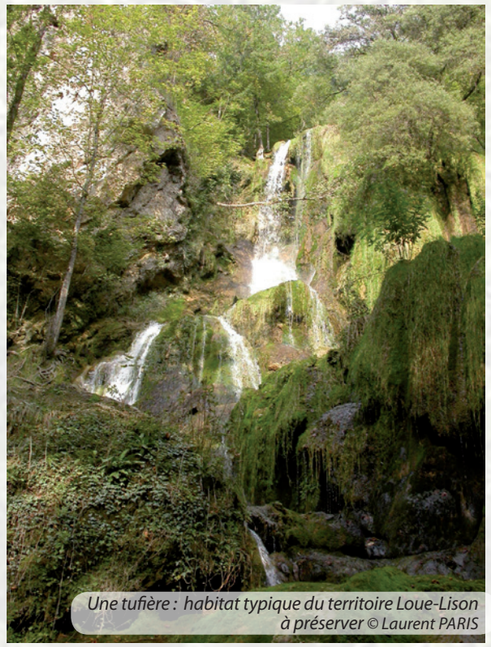

Une tufière : habitat typique du territoire Loue-Lison à préserver © Laurent PARIS

Vous êtes intéressé ?

Contactez le Syndicat mixte de la Loue !

A propos de la Trame Verte et Bleue

Le terme de Trame Verte et Bleue est apparu lors du Grenelle de l'Environnement, dans le contexte actuel de fragmentation des habitats et plus généralement d'érosion de la biodiversité. Cette Trame Verte et Bleue doit être un outil d'aménagement du territoire pour constituer un réseau écologique cohérent, à différentes échelles, qui permette aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...

Ces continuités écologiques sont constituées des zones vitales, appelées réservoirs de biodiversité, et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales, les corridors écologiques, au sein d'un territoire, d'un paysage.

Ces corridors ne sont pas toujours faciles à identifier car ils se définissent en fonction des besoins de diverses espèces. De nombreux travaux ont été menés en Franche-Comté pour permettre l'identification de ces réseaux de corridors et réservoirs de biodiversité, les trames fonctionnelles et les "points noirs", les coupures du réseau. A l'échelle de la région, le Schéma Régional de Cohérence Écologique[1] (SRCE) se met en place.

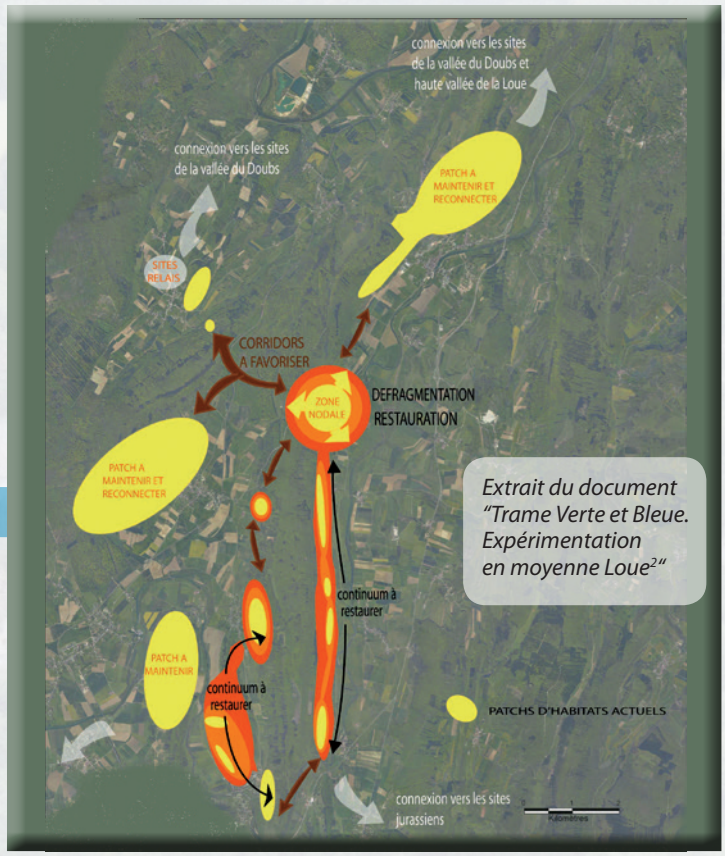

Extrait du document "Trame Verte et Bleue. Expérimentation en moyenne Loue[2]"

Une zone expérimentale sur la moyenne vallée de la Loue

Un secteur d'étude a été expérimenté par la LPO Franche-Comté, avec l'appui financier du Conseil Général du Doubs et de l'Etat (DREAL Franche-Comté), sur la moyenne vallée de la Loue, entre Chouzelot et Arc-et-Senans, permettant un pré-diagnostic de territoire quant à l'identification des corridors biologiques, des réservoirs de biodiversité et de la matrice paysagère, à restaurer[2].

Pour cela, des espèces ont été identifiées comme "ambassadrices" des cortèges de faune compte-tenu de leurs exigences écologiques et des enjeux de restauration et de connexion d'habitats en moyenne Loue.

Ces espèces et associations d'espèces, ou cortèges, sont sensibles aux structures paysagères, sur des mêmes types d'habitats. Ont été choisis comme ambassadeurs : le Lézard vert, reptile en limite d'aire de répartition, l'Engoulevent d'Europe, oiseau migrateur insectivore rare nichant au sol des pelouses herbacées maigres thermophiles, la Bacchante, papillon qui fréquente les lisières forestières chaudes, l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur, passereaux caractéristiques des herbages maigres piquetés de buissons et de haies ou encore la Rainette arboricole, amphibien patrimonial considéré comme en danger sur liste rouge régionale.

Le Lézard vert et la Bacchante
© Frédéric RAVENOT

Des pistes d'actions au sein du site Natura 2000

Plusieurs projets sont à l'étude, notamment pour rétablir les continuités écologiques au sein de la rivière Loue, ou encore pour restaurer les pelouses calcaires sèches en voie d'enfrichement ainsi que les connexions entre ces foyers de biodiversité.

Pour plus d'informations :

[1]http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-r532.html

[2]Bannwarth & Paul, 2010. Téléchargeable sur le site de la LPO Franche-Comté : http://files.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/publications/rapportsmissions/TVBMoyenneLouecp.pdf

Natura 2000 Infos - Bulletin d'information n°10/11 - 2013-2014
Direction de publication : *Mr le Président du Syndicat mixte de la Loue*
Réalisation : *Syndicat mixte de la Loue*
Réalisation graphique : *Quatre Vingt Treize - Epeugney*
impression : *Imprimerie Simon - Ornans*
Contact *: E. Cretin / G. Baccon*
Syndicat mixte de la Loue - 1, rue neuve - 25290 RUREY
☎ *: 03 81 52 38 33* ***Fax*** *: 03 81 52 36 92* ***e-mail*** *: SMIX.LOUE@wanadoo.fr*
Site web : *http://valléeslouelison.n2000.fr*

DÉPARTEMENT DU DOUBS
SYNDICAT MIXTE DE LA LOUE

l'Europe s'engage en Franche-Comté avec le FEADER

UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL